

Date de la convocation : 14 Octobre 2016

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT SIX OCTOBRE DEUX MIL SEIZE, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jackie PASSET – Véronique CHOTARD - Vincent FOURNERET – Tony GUERY - Cathia BAILLIF-DELAIRE– Yves JEULAND - Gérard BARTHELEMY – Roger DELSOL – Pascale YVIN - Isabelle PLANTE– Karine LEROY – Pascal ORGEREAU – Michel LEBRETON –

ÉTAIENT EXCUSES : Paul-Marie CACHEUX (pouvoir à Gérard BARTHELEMY) – Emmanuelle LEGRAS (pouvoir à Pascale YVIN) – Jocelyne VIET (pouvoir à Isabelle PLANTE) – David JACQUET (pouvoir à Jackie PASSET) – Bernadette ROEGIERS -

ÉTAIT ABSENT : Jean-Marie RADOTIN

Secrétaire de Séance : Karine LEROY

➤ **INTERCOMMUNALITE**

Adoption du rapport de la CLECT et des attributions de compensations 2016

Suite à l'intégration de la commune de LA MENITRE à la communauté de communes de Beaufort en Anjou, la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert (CLECT) a élaboré un rapport qui fait état d'un montant de charges transférées de 262 594 €. En effet les charges transférées par la commune et désormais supportées par la communauté de communes sont compensées par le versement d'une attribution de compensation.

Le conseil municipal, vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges de transfert en date du 8 septembre 2016, adopte ledit rapport.

Modification des statuts de la communauté de communes de Beaufort en Anjou

Le conseil communautaire de Beaufort en Anjou a décidé de modifier ses statuts pour préparer l'extension de la communauté de communes de Beaufort en Anjou aux communes nouvelles de Baugé en Anjou, de Noyant et à la commune de la Pellerine au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal

Vu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 22 septembre 2016 approuvant le projet de modification de ses statuts,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nouvelle rédaction des articles 1 et 3 des statuts de la communauté de communes libellés comme suit :

Article 1^{er} : La communauté de communes Baugeois Vallée est constituée entre les communes de Beaufort-en-Anjou, Mazé-Milon, La Ménitré, Les Bois-d'Anjou.

Article 3 : La communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

Compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

au 1^{er} janvier 2018 : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Politique du logement et du cadre de vie

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Eau

Action sociale d'intérêt communautaire

Compétences facultatives :

Assainissement

Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

Contribution au financement du service d'incendie et de secours

CHARGE monsieur le maire des démarches afférentes à cette décision.

Renouvellement du contrat enfance-jeunesse CAF 2016-2019

La CAF finance les activités enfance jeunesse par le biais d'un contrat qui est signé au niveau du territoire de la communauté de communes Beaufort en Anjou.

Le conseil Municipal

VU l'avis favorable de la commission intercommunale Enfance Jeunesse en date du 6 septembre 2016, CONSIDERANT qu'il est nécessaire de poursuivre le partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiales pour le fonctionnement et le développement des structures en faveur de l'enfance et de la jeunesse,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement « contrat enfance jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Maine et Loire pour la période 2016-2019,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Mise à disposition de locaux

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'opportunité de mettre tous les moyens matériels nécessaires à disposition de la Communauté de communes pour lui permettre d'exercer ses compétences sur le territoire de notre commune,

DECIDE de mettre à disposition gratuitement les locaux situés au 3 rue St Jean (pour la partie consacrée aux activités périscolaires) et les locaux situés au 66 rue du Roi René (pour la partie réservée à l'accueil jeunesse.

AUTORISE le Maire à signer les conventions correspondantes.

➤ **BAUX RURAUX**

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à une demande de cession de bail rural. Il souhaite que le bail soit dénoncé et qu'un appel à candidatures soit lancé.

➤ **ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours au SIEMML pour un montant de 901.72 € correspondant aux dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 Août 2016.

➤ **FINANCES**

Le Conseil municipal, **DECIDE** d'adopter la décision modificative n° 2 telle que détaillée ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses – Chapitre 2051 : + 7 800 €

Dépenses – chapitre 2151 : - 7 800 €

Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

➤ **DIVERS**

- Portes ouvertes du restaurant scolaire le 9 novembre prochain où parents et grands parents peuvent déjeuner sur réservation

- L'inauguration de l'espace de la Vallée aura lieu le 19 novembre 2016 à 10 heures 30 suivie des portes ouvertes jusqu'à 13 heures.

Le Maire,

Jackie PASSET